

**PUBLICATIONS
DE LA LIGUE KURDE**

No. 1

MEMORANDUM

SUR LE KURDISTAN ET ANNEXES

MEMORANDUM SUR LE KURDISTAN

Conclu en 1920, en présence d'un délégué kurde, le Traité de Sèvres prévoit, dans ses articles 62-64, Section III, la création d'un Kurdistan indépendant.

Par suite du coup d'état de Kemal Ataturk, ces dispositions n'ont jamais été appliquées; en 1923, les accords de Lausanne annulent les stipulations signées à Sèvres, la Turquie s'engage simplement à accorder à tous les habitants de son territoire pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction aucune de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion.

Avant la première guerre mondiale, les territoires kurdes étaient partagés entre la Turquie et la Perse, avec une petite communauté kurde en Russie. La conférence de la Paix et les différents traités avec la Turquie, l'Iran, l'Iraq, qui ont permis aux différents pays du Moyen-Orient d'établir des états de plus en plus indépendants ont abouti, au contraire, pour le Kurdistan, à un morcellement encore plus poussé.

Un territoire continu, s'étendant de la Mer Noire jusqu'au Golfe Persique, habité par un peuple homogène de neuf millions, a été divisé de la manière suivante:

Pays	Superficie totale en kms. carrés	Superficie du territ. kurde en km. carrés et ./.	Population totale	Population kurde et pourcentage
TURQUIE	760,000	220,000 (29./.)	16,200,000	4,000,000 (25./.)
IRAN	1,600,000	190,000 (12./.)	15,000,000	3,500,000 (23./.)
IRAQ	300,000	105,900 (29./.)	3,500,000	1,000,000 (28./.)

Dix-neuf pour cent des territoires et vingt-quatre pour cent des populations, en moyenne, des trois plus grands états du Moyen-Orient, sont kurdes.

La Syrie d'une part, l'U.R.S.S. de l'autre, englobent, dans les régions limitrophes du Kurdistan turc, respectivement 250.000 et 160.000 Kurdes, ce qui porte le total de leur territoire à 530.000 km. carrés, avec une population de près de neuf millions.

Il s'agit là d'un bloc homogène, les Kurdes étant nettement distincts de leurs voisins, puisque, par la race et la langue, ils appartiennent au groupe indo-européen. Toutes les tentatives faites, par les états intéressés, pour leur imposer leurs langues respectives, ont échoué. Au milieu des peuples du Moyen-Orient divisés à l'infini par les différences de race: Touraniens, Sémites, Iraniens, Hamites; de nationalité: Turcs, Iraquiens, Iraniens, Syriens, Libanais, Arméniens, Juifs, Grecs; de langue: turque, arabe, persane; de religion: Sunnites, Chiïtes, Ismaélites, Alaouites, Druzes, Orthodoxes, Maronites; de moeurs: nomades et sédentaires, on se trouve devant un peuple fortement uni, qui a vigoureusement affirmé sa volonté d'indépendance nationale.

Après la première guerre mondiale, à l'époque des Mandats, les Kurdes auraient accepté, comme d'autres peuples du Moyen Orient, d'être guidés vers l'indépendance sous un régime semblable. Mais alors que certains peuples étaient dotés de guides Français, Anglais, Russes, qui assuraient leur sécurité et dirigeaient le développement de leurs institutions politiques et sociales, qui leur enseignaient, à côté de leur langue propre, une langue universelle, leur donnant accès aux civilisations mondiales au contact desquelles leur niveau culturel ne pouvait que s'élever, les Kurdes, de leur côté, étaient livrés dans leur écrasante majorité à la Turquie, à l'Iraq et à l'Iran, qui essayaient de les anéantir physiquement par la déportation, les bombardements et les massacres, ou de les détruire moralement, par l'assimilation forcée.

Pour chacun des états qui se sont partagé le Kurdistan, le territoire kurde compris dans ses frontières est comme une sorte de colonie que l'on craint de se voir arracher. On essaie de tirer de ce territoire le maximum d'impôts et de soldats, sans la contrevaieur de mesures constructives. Toute industrie locale est supprimée, en faveur d'industries situées dans les territoires habités par les populations majoritaires. Dès qu'un état se sent assez fort, il entreprend l'assimilation forcée de cette minorité turbulente et irréductible.

Est-il possible de garantir les droits nationaux kurdes, sans transformer la configuration politique du Moyen-Orient? Pour assurer la protection de ces droits, il faudrait instituer, dans chacun de ces états, un contrôle des puissances Alliées, qui

serait si étroit que l'indépendance des pays en deviendrait illusoire.

Pourrait-on, pour simplifier le problème, incorporer les Kurdes à l'un des états du Moyen-Orient? Le plus fort d'entre eux, la Turquie, n'a pu les assimiler. Et en incorporant le Kurdistan à l'un quelconque des états du Moyen-Orient, on en ferait un pays à majorité kurde.

Au cours des dernières vingt-cinq années, la liste des sacrifices du Kurdistan s'est tragiquement allongée. Il pourrait sembler paradoxal que ce soit à une époque aussi éclairée que les Kurdes aient dû subir les persécutions les plus brutales de leur histoire. Ce paradoxe n'est pourtant qu'apparent; dans aucune période, les luttes nationales n'ont été aussi exaspérées. On l'a bien vu au cours de l'occupation allemande en Europe. Et, dans un monde qui professait la reconnaissance des droits nationaux des peuples, après le traité de Sévres qui avait ranimé la conscience nationale kurde, Turcs et Persans ne pouvaient trouver d'autre solution à la question kurde que de la supprimer par la force.

Au début d'une longue série d'erreurs et d'abus, la trahison dont furent victimes les Chinois et les Ethiopiens était le premier chaînon d'une chaîne qui a abouti à la conflagration mondiale. Le monde de demain ne peut permettre que des foyers d'injustice, de violence et d'oppression subsistent, où que ce soit.

La politique libérale et compréhensive de la Grande Bretagne, les traditions démocratiques des Etats-Unis, l'amour de la liberté dont est pétrie toute l'histoire de la France, la présence de l'URSS, apôtre de l'autonomie nationale des peuples, aux négociations interalliées — gigantesque facteur nouveau — sont autant de garanties d'une solution définitive de la question kurde, par la création d'un Kurdistan uni, libre et indépendant.

ANNEXES

Voici, sur la situation des Kurdes en Turquie, quelques témoignages anglais et français. En Iran, la situation des Kurdes était la même.

H. C. ARMESTRONG, «Grey Wolf»
(London, Arthur Barker, Ltd.)

« Kurdistan was laid waste with fire and sword, the men were tortured and killed, the villages burnt, the crops destroyed, the women and children raped and murdered. The Turks of Mustafa Kemal, in revenge, massacred the kurds with the cruelty and ferocity with which the Turks of the Sultan had massacred Greeks, Armenians and Bulgars. Mustafa Kemal sent special military Tribunals of Independance, as they were called. They hanged, banished and imprisoned thousands with military brevity. Many were tortured. » (Page 265)

« The leaders might escape this time, but their followers should suffer. He sent out the Tribunals of Independance. They combed through Turkey, making a reign of terror and a bloody assize. They sent men to the gallows for an ill-timed jest, an implied criticism, or a refusal to carry out some minor regulation. If the judges slackened, Mustafa Kemal urged them on with threats... With prison, torture and the gallows, with blood and terror, he branded bis marks on Turkey» (Page 269)

« When on June 28, 1925 the Turkish Prosecutor of the military Independance Tribunals demanded the heads of fifty-three accused, in summing up his charge he said: **You are all united on one point, that is to say the constitution of an independent Kurdistan, which inspired you onward, For that, on the gallows you will have to pay.**»

IRMINE ROMANETTE

(LE KURDISTAN ET LA QUESTION KURDE)

(Paris, Librairie Marceau, « Le Trésor du siècle »)

Les Kurdes gémissent sur leur existence de bêtes traquées, emprisonnées dans le Kurdistan contrôlé par les Turcs, d'où il est interdit aux Kurdes de sortir sous peine de mort et où nul n'a le droit de pénétrer. Aucun passeport n'est visé pour le Kurdistan turc. Ils gémissent sur l'horrible laideur de leur pays où à défaut de chemins de fer, de routes carrossables, de viaducs, de ponts, d'hôpitaux, de théâtres, de cinémas, d'usines, de monuments, se dressent des échafauds fleuris de pendus « des grappes de rebelles aussitôt exécutés que jugés » (LE TEMPS) des prisons sinistres, où circulent des processions de déportés exténués et navrés, avec pour divertissements, des massacres, des pillages, des viols de jeunes filles. J'entends l'écho des vers de Victor Hugo « Le Turc a passé là, tout est ruine et deuil ».

J'ai découvert une Loi émanant du Gouvernement de la République Turque, promulguée le 5 Mai 1932, qui vise l'évacuation du Kurdistan par les Kurdes et son peuplement par les turcs. C'est le point où la question kurde est arrivée à son actualité.

« Les registres de la Direction d'Emigration de Constantinople indiquent la déportation de 700,000 Kurdes qui devaient être éparpillés dans les villages turcs, dans la proportion de 5 % de la population turque. Les chefs, soigneusement triés, devaient habiter les villes, et se tenir sans rapports avec leurs compatriotes et sous la surveillance de la police. Des Turcs devaient prendre leurs places en Kurdistan. Le résultat fut la mort des Kurdes dans cet exode cruel, sans que les Turcs prissent le chemin des montagnes au climat rude, où seuls peuvent vivre des autochtones. Faire une âme turque aux Kurdes, telle fut l'objectif de la politique nationaliste au 20ème siècle, puisqu'on n'arrivait pas à exterminer cette minorité et à détruire les organisations politiques de ses patriotes. »

« Car, si le traité de Sévres devait dormir à jamais dans son linceul, restaient les promesses de la République Turque en échange de la participation des Kurdes qui donnèrent la victoire aux armées de Moustapha Kemal, dénommé depuis Atatürk. La réponse fut l'extermination systématique des Kurdes, pour étouffer leurs revendications à l'indépendance nationale et à la libre disposition de leur territoire séquestré par la République, sous le prétexte que les Kurdes sont des minorités turques par la communauté des religions, et que le territoire est un pays turc annexé. »

« Après tout, pourquoi désespérer, même en face de la carence retentissante du droit, de la justice, en face de la veulerie des Puissances, quand les uns après les autres, on a vu se détacher de l'Empire des Mongols, dans les mêmes convulsions sanglantes par lesquelles passent les Kurdes, pays et peuples conquis, opprimé: Valachie, Moldavie, Transylvanie, Dalmatie, Morée, Crète, Crimée, Grèce, Serbie, Egypte, Albanie, Syrie, Iraq, Palestine, Liban».

« LE TEMPS » Paris, 18 Août 1937 »

(LA TURQUIE DEVANT LA QUESTION KURDE)

« Il faut avoir suivi de près les choses de Turquie, depuis l'avènement de la République (1923) pour reconnaître, dans cette courte déclaration, l'évocation d'un épisode de la question kurde qui demeure un problème encore très délicat. La presse turque évite en effet, soigneusement d'imprimer le mot « kurde » qui rappellerait au pays d'Ataturk le désastreux Traité de Sévres, signé le Août 1920, entre la Turquie, encore alors l'Empire Ottoman et les Alliés, vainqueurs de la grande guerre. »

« Quant à l'assimilation des peuplades kurdes, elle est loin d'être entièrement réalisée, et l'importance numérique des intéressés rend le problème un peu complexe ».

« De tout temps, les éléments kurdes ont été fort agités, et les Sultans, déjà, il y a près de cent ans, devaient périodiquement envoyer des expéditions militaires, lorsque l'insurrection se montrait plus menaçante. La République, depuis son avènement, en 1923, eut à recueillir ce lourd héritage, et sa première tâche fut de terminer la répression de l'insurrection de 1924, qui ne put être définitivement étouffée qu'en 1926, au prix de pas mal de sang et d'argent.»

**Sur la situation des Kurdes en Iraq,
voici trois documents britanniques:**

OFFICIAL DECLARATION made at Bagdad on December 24, 1922, on behalf of H.B.M.S. Government, contained in the Special Report submitted to the League of Nations on the progress of Iraq for the period 1920-21 (Page 256):

« His Britannic Majesty's Government and the Government of Iraq recognise the rights of the Kurds living within the boundaries of Iraq to set up a Kurdish Government within these boundaries, and hope that the different Kurdish elements will, as soon as possible, arrive at an agreement between themselves as to the form which they wish that Government should take, and the boundaries

within which they wish it to extend, and will send responsible delegates to Baghdad to discuss their economic and political relations with His Britannic Majesty's Government and the Government of Iraq.»

DECLARATION of Sir Henry Conway Dobbs, C.B.E.K.C.K.C.M. G.K.C.I.E. formerly H.B.M.S. High Commissioner for Iraq, at his lecture at the Meeting of the Royal Empire Society, at the Hotel Victoria, London, February 15, 1933:

« We have seemed, by this abandonment of the Assyrians and Kurds, to sacrifice our very honour. »

CAPTAIN PHILIP MUMFORD, « Kurds, Assyrians, and Iraq »
(London, The Royal Central Asian Society, January, 1933).

« The Kurds, as already stated, number some 500,000. and are concentrated in the mountainous areas in the north. They have always been hostile to the idea of being placed under an Arab Government, as, although Moslems, they are racially, linguistically, and temperamentally different from the Arabs. Are they and the other minorities satisfied with their prospects? This question was answered quite definitely when the Anglo Irak Treaty was published in June, 1930, and they realized that British withdrawal was imminent. Petitions from all sections were received by the Mandatory Power and by the League of Nations, asking for further safeguards before the withdrawal of British officials. »

« Remember, the chief crime of the kurds was to ask for our protection, or at least the fulfilment of the promises made by our Government and the permanent Mandates Commission.»

« The Anglo-Iraq Treaty governing our relations with Iraq after that country became independent was published in June 1930, and resulted in petitions and further signs of unrest amongst the kurds and others. The kurds attempted, wisely, or otherwise, to boycott the elections due that summer. This agitation ended in a riot, when the Iraq Army fired on a Kurdish crowd. Sheikh Mahmud took this for an excuse for breaking out into open rebellion. Mahmud asked for a limited form of autonomy under British protection and protested against direct rule from Baghdad under the Arabs. »

« It was hoped that the Arab Government would be able to deal with the situation unaided, but it soon became obvious that, owing to the depth of Kurdish feeling and the inefficiency of the Arab Army this was out of the question. »

« The Royal Air Force had to bear thebrunt of the operations,

and the bombing of the villages was unavoidable if the rebellion was to be crushed even so, it was eight months before Mahmud surrendered. »

« Operations against the kurds during the past two years have been almost continuous, operations against Sheikh Mahmoud taking place from September 1930 to April 1931, and operations against Sheikh Ahmad intermittently from November 1931 to June 1932, being intensive from April to June. »

« Le me quote an extract from the anniversary lecture to this Society, given by sir Arnold Wilson on June 8:

« The growth of nationalism amongst the Arabs of Iraq will result in the emergence of a ruling class of a new type, and a form of autonomy for the Kurds for which the Iraq Government is not yet ripe, judging from the pertinacity with which (notwithstanding declarations at Geneva) the R.A.F. have been bombing the Kurdish population for the last ten years and in particular the last six months. Devastated villages and slaughtered cattle bear witness to the spread, in the words of a special correspondence to « THE TIMES » of a uniform pattern of civilization. »

« This raised the whole question of unrestricted aerial bombardment, Sir John Simon's speech in the Commons on March 20, 1924, X. emphasized the fact that in international law, under the Hague Convention of 1907, bombardment « by any means whatever » of undefended villages and buildings was prohibited, and in the British Manual of Military Law of 1914 this prohibition was and is still obligatory on the British Army. »

During the very months in which declarations on the subject of aerial bombardment were made at Geneva by Sir John Simon, Scores of tens of high explosives were dropped on kurdish villages Warning are, indeed, always given if possible to the villages beforehand, so that the women and children may be removed, but this is not really relevant. Delay action bombs were used to prevent the inhabitants from returning to get food or bedding. These bombs had caused deaths months after they had fallen. In the words of Sir John Simon, to attempt to strike fear into a civil population and to use aircraft not against military units, but against undefended villages, will inevitably lead to our condoning in a future war the very things we condemn in theory to-day at Geneva.

X. Reprinted in his Comments and Criticisms, 1932.